

COMMUNE  
DE  
**DUTTLENHEIM**  
67120

# ARRÊTE DU MAIRE - TEMPORAIRE N°61/2025 PM



**Objet : Autorisation d'un concert  
Restaurant « La clé des Po'Potes »**

**NOUS, Maire de la Commune de DUTTLENHEIM,**

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux Droits et Libertés des Régions, Départements et Communes ;

VU le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir Police en matière de circulation routière ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4, L 2542-2, L 2542-4 et L 2242-8 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R325-12 et R 417-10 ;

VU la demande présentée par le restaurant « La clé des Po'Potes » en date du 14 mai 2025 ;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de l'organisation d'un concert, il appartient à l'autorité municipale de prescrire toute mesure destinée à préserver la sécurité et la tranquillité des usagers des voies publiques de l'agglomération :

## ARRÊTONS

**Article 1 :** Samedi 28 juin 2025 de 18h30 à 24h00, le restaurant « La clé des Po'Potes » est autorisé à organiser un concert dans l'enceinte de leur établissement.

**Article 2 :** L'organisateur devra mettre en place toutes les mesures de protection appropriées pour limiter au maximum les nuisances subies par les riverains.

**Article 3 :** Les infractions seront constatées par Procès-verbal et poursuivies conformément au droit applicable.

**Article 4 :** Les services de la Police Municipale Pluri-Communale et de la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Ampliation du présent arrêté transmise à :**

- La Brigade de Gendarmerie de MOLSHEIM
- Police Municipale Pluri-Communale
- La Clé des Po'Potes

Fait à DUTTLENHEIM, le 20 mai 2025

Le Maire

**Roland GRAUSS**  
Adjoint au Maire  
*(Signature)*

**Alexandre DENISTY**

